

N° agence

N° agent

Proposition d'assurance pour chiens et chats

Adresse postale:

2media GmbH
Département Animalia
Industriestrasse 44
8304 Wallisellen



Preneur d'assurance

Madame Monsieur

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

Adresse complémentaire:

N° postal et localité:

N° de téléphone:

Adresse e-mail:

Nationalité:

Permis d'établissement:

Animal assuré

Date de naissance Chien Chat Mâle Femelle Pedigree OUI NON

Nom de l'animal

Nom inscrit sur le pedigree

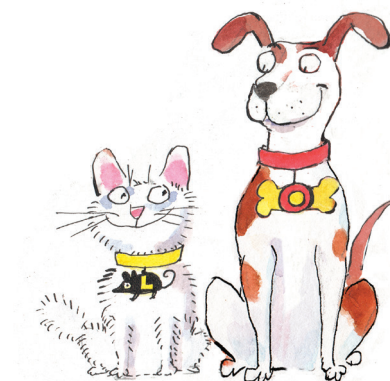
Type de chien Pure race Croisé Race inconnue

Race

Si croisé, 2^e race

N° puce électronique

(si l'animal porte une puce électronique)



Prime mensuelle



CHAT - maladie et accident

Franchise annuelle	CHF 250.-		CHF 500.-		CHF 1'000.-	
Classe d'âge	Classic <input type="checkbox"/>	Comfort <input type="checkbox"/>	Classic <input type="checkbox"/>	Comfort <input type="checkbox"/>	Classic <input type="checkbox"/>	Comfort <input type="checkbox"/>
3 mois à 2 ans	CHF 15.90	CHF 27.90	CHF 10.50	CHF 18.40	CHF 6.50	CHF 11.40
3 à 4 ans	CHF 19.50	CHF 34.20	CHF 12.50	CHF 21.90	CHF 7.90	CHF 13.90
5 à 6 ans	CHF 22.50	CHF 39.40	CHF 14.50	CHF 25.40	CHF 9.50	CHF 16.70
7 à 8 ans	CHF 27.90	CHF 48.90	CHF 17.90	CHF 31.40	CHF 11.50	CHF 20.20

Hors timbre fédéral – conclusion pour les animaux de plus de 8 ans sur demande à animalia@vaudoise.ch



CHIEN - maladie et accident

Franchise annuelle	CHF 250.-		CHF 500.-		CHF 1'000.-	
Classe d'âge	Classic <input type="checkbox"/>	Comfort <input type="checkbox"/>	Classic <input type="checkbox"/>	Comfort <input type="checkbox"/>	Classic <input type="checkbox"/>	Comfort <input type="checkbox"/>
3 mois à 2 ans	CHF 30.90	CHF 54.10	CHF 19.90	CHF 34.90	CHF 12.90	CHF 22.60
3 à 4 ans	CHF 36.90	CHF 64.60	CHF 24.50	CHF 42.90	CHF 15.90	CHF 27.90
5 à 6 ans	CHF 44.90	CHF 78.60	CHF 28.90	CHF 50.60	CHF 18.90	CHF 33.10
7 à 8 ans	CHF 53.50	CHF 93.70	CHF 35.50	CHF 62.20	CHF 22.50	CHF 39.40

Hors timbre fédéral – conclusion pour les animaux de plus de 8 ans sur demande à animalia@vaudoise.ch

L'assurance peut être maintenue tout au long de la vie de l'animal. L'adaptation de la prime à la classe d'âge supérieure s'opère le 1^{er} janvier de l'année où l'animal atteint l'âge de trois ans, respectivement cinq, sept, neuf, onze et treize ans.

Consultez nos conditions générales d'assurance sur www.animalia.ch ou auprès de votre agence Vaudoise la plus proche.

Remboursement des prestations

IBAN

CH

ou N° de compte postal

Dispositions contractuelles diverses

Mode de paiement Annuel Semestriel Surprime de 2% pour autant que la prime annuelle soit supérieure à CHF 200.- Trimestriel Surprime de 4% pour autant que la prime annuelle soit supérieure à CHF 400.-

Entrée en vigueur de la couverture au plus tôt à la date de signature

Edition des CGA

Echéance de la prime: 1^{er} janvier
Durée minimale du contrat: 1 an

Date

Lieu

Signature du proposant

Je confirme avoir pris connaissance des conditions générales d'assurance (www.animalia.ch) et les accepte.

Je déclare avoir répondu en toute sincérité aux questions qui précèdent, afin de valider légalement le contrat Animalia avec la Vaudoise.

Je donne mon accord à la Vaudoise pour le traitement des renseignements fournis dans le cadre de la gestion du contrat, notamment en cas de sinistre. Je l'autorise à les transmettre si nécessaire aux réassureurs ou d'autres assureurs, ainsi qu'à recueillir des renseignements auprès de ces derniers ou de tiers.